



Les infos – Logement de l'ADIL du Finistère

INFO N° 2018/10

DEVIS

MA CHAUDIERE EST EN PANNE. J'AI CONTACTE UN PROFESSIONNEL QUI M'INDIQUE QUE LE DEVIS EST PAYANT. EN A-T-IL LE DROIT ?

La réponse est positive.

Le devis est traditionnellement gratuit dans le secteur du bâtiment.

Rien n'empêche cependant un professionnel de proposer des devis payants dans la mesure où il en informe préalablement sa clientèle.

Source :

[Arrêté du 24 janvier 2017 relatif à la publicité des prix des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans le secteur du bâtiment et de l'équipement de la maison](#)

Information donnée sous réserve de l'appréciation souveraine des Tribunaux

23, rue Jean Jaurès
29000 QUIMPER

Tél. 02.98.46.37.38
Internet : www.adil29.org

14, bd Gambetta
29200 BREST